AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM(1)	DÉC(2)	ITM(3)	ENV(4)	COM(5)	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2024/3815/176	13.11.24		X	X			MPG SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de M. Becca Aldo	37, rue de Roeser à Alzingen	20.11.24	30.12.24
3A/2024/3867/176	13.11.24		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'une grue d'atelier Fenix type ELV-230/5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.11.24	30.12.24
3A/2024/3868/176	13.11.24		X	X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'une grue d'atelier Fenix type ELV-230/5	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.11.24	30.12.24
1/2024/0307	26.06.24		X		X		ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique site 246 Fentange Tango Power	Section D à Fentange	20.11.24	30.12.24
3A/2024/4034/168	24.10.24		X	X			BURGER BROS SARL	Exploitation d'un dépôt de gaz	13, rue des Joncs à Howald	27.11.24	06.01.25
1/2023/0654/160	07.12.23		X	X			ORCHIMONT SA	Exploitation d'une station service et dépôt d'essence 1/2022/0014	40, Rue Rangwee à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3846/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L-504 COMPACT	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/3848/173	09.10.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou type MRT 1845	10, rue des Bruyères à Howald	04.12.24	13.01.25
1/2024/0141	28.11.24		X		X		ORANGE COMMUNICATIONS LUXBG	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique site 427 Fentange Post Tower	Route de Thionville à Alzingen	04.12.24	13.01.25
3A/2024/4075/176	27.11.24		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. WILGE-ROESGEN	32, Rue Auguste Scholer à Howald	04.12.24	13.01.25
3A/2024/4172/174	04.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un élévateur à fourches Manitou Type MI35D	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3/2024/0048	04.12.24		X		X		IKO REAL ESTATE	Excavation des terres poluées et chantier d'excavation autre que la roche	5, rue des Bruyères à Howald	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4295/174	05.12.24		X	X			NAUTILUS BAD KULTUR SA	Exploitation d'un éLévateur à fourches Doosan type BSL16N-7	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4328/174	05.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr type L506	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4329/174	05.12.24		X	X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Manitou type ULM 412H	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	11.12.24	20.01.25
3B/2024/0078	06.12.24		X		X		ADM. DES BATIMENTS PUBLICS	Modification du délai de mise en exploitation (3B/23/0064)	11, Boulevard des Scillas à Howald	11.12.24	20.01.25
3A/2024/4484/183	09.12.24		X	X			GOBLET LAVANDIER & ASS. SA	Cessation d'activité d'un apapreil de levage	55, Boulevard des Scillas à Howald	11.12.24	20.01.25
1/2024/0144	05.12.24		X		X		POST Luxembourg	Exploitation d'un site d'installation radiotechnique Site Alzingen ZI-KK	Route de Thionville à Alzingen	11.12.24	20.01.25
3B/2024/0080	09.12.24		X		X		SOLUDEC DEVELOPMENT SARL	Modification du délai de mise en exploitation (3B/22/0087)	11, Boulevard des Scillas Howald	11.12.24	20.01.25

(1) DEM : Demande d'autorisation pour les établissements des classes 1, 2, 3, 3A et 3B
(2) DÉC : Décision portant autorisation, actualisation, refus ou retrait d'autorisation pour les établissements des classes 1, 2, 3, 3A et 3B
(3) ITM : Inspection du travail et des mines - Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
(4) ENV : Administration de l'environnment - Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
(5) COM : Administration communale de Hesperange - Bourgmestre

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.
A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.
Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.
Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.
Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

ADMINISTRATION COMMUNALE HESPERANGE

Hesperange, le 11 Décembre 2024

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Marc LIES